

## DIRECTIVES POUR DE BONNES PRATIQUES DE LIBERATION ET DE MANIPULATION INDEMNE DES CETACES ENCERCLES

PREPARE PAR : LE SECRETARIAT DE LA CTOI, LE 17 NOVEMBRE 2013

### OBJECTIF

Fournir au Comité scientifique des options en vue d'élaborer des *Directives pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétacés encerclés*, comme demandé par la Commission.

### CONTEXTE

Lors de sa 17<sup>ème</sup> session en mai 2013, la Commission a adopté la Résolution 13/04 *Sur la conservation des cétacés*. Cette résolution a pour but de réduire les interactions entre les cétacés et les sennes coulissantes, de collecter auprès des CPC des informations additionnelles sur les taux d'interaction avec les autres engins de pêche, en particulier les filets maillants et les palangres, et elle demande que le Comité scientifique de la CTOI élabore des directives concernant les bonnes pratiques de réduction des captures accessoires et de manipulation de ces espèces, pour examen par la Commission lors de sa 18<sup>ème</sup> session en 2014, afin de réduire les impacts de la pêche sur les cétacés dans la zone de compétence de la CTOI.

Le paragraphe 6 de la Résolution 13/04 *Sur la conservation des cétacés* stipule spécifiquement que :

« *La Commission demande au Comité scientifique de la CTOI d'élaborer des lignes directrices pour la libération et la manipulation indemne des cétacés encerclés, en tenant compte de celles élaborées par d'autres organisations régionales de gestion des pêches, y compris la Commission des pêches du Pacifique Centre et Ouest et que ces lignes directrices soient présentées pour adoption lors de la réunion de la Commission en 2014.* »

### DISCUSSION

Lors de la 9<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur les écosystèmes et prises accessoires en septembre 2013, le GTEPA a examiné les exigences décrites dans la Résolution 13/04 *Sur la conservation des cétacés*, mais n'a pas réussi à s'accorder sur des directives pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétacés encerclés dans les pêcheries de la CTOI.

Certains participants considéraient qu'un guide de ce type n'était pas nécessaire, tandis que d'autres pensaient que les directives proposées pour les requins-baleines (voir document IOTC–2013–SC16–09) pourraient être adaptées aux cétacés.

Le Comité scientifique souhaitera peut-être demander à la Commission de financer un petit projet consistant à rechercher la littérature existante et travailler avec des experts de ce domaine, afin d'élaborer ces directives en 2014. Ce projet pourrait être entrepris en concomitance avec la finalisation des directives sur les requins-baleines.

### RECOMMANDATION(S)

Le Comité scientifique devrait :

- 1) **PRENDRE NOTE** du document IOTC–2013–SC16–09, qui vise à fournir au CS des options en vue d'élaborer des *Directives pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétacés encerclés* ;
- 2) **ENVISAGER** de recommander à la Commission d'allouer des fonds dans son budget 2014 afin de produire et d'imprimer ces Directives de la CTOI pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétacés encerclés. Ces directives pourraient être intégrées dans des fiches d'identification des cétacés de la CTOI : « *Identification des cétacés dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien* ».